

# Penser la ville de demain

P.41

**Droits de douane :  
le bâtiment réagit**

P.32

**REP PMCB : la hausse  
des éco-contributions  
fait polémique**

P.27

**Le nouveau PTZ élargi  
est entré en vigueur**

P.35

**Un manque de moyens pour  
la rénovation énergétique  
et urbaine**

## **DOSSIER SPÉCIAL PROJETS URBANISTIQUES** **05**

- Projets urbains : les petites communes à la conquête des friches
  - Grand Paris : la révolution urbaine est en marche
  - La végétalisation de Paris, une question de volonté politique
  - « France moche » : comment réinventer les entrées de ville ?
  - Transformation du quartier Latécoère à Toulouse
- 

## **LES ACTUS DU MOIS** **27**

- Entrée en vigueur du nouveau PTZ
  - Polémique sur la REP PMCB
  - Manque de moyens pour la rénovation
- 

## **INTERVIEWS SUR LES DROITS DE DOUANE** **41**

---

## **CONJONCTURE** **45**

- Défaillances d'entreprises dans le bâtiment
  - Bilan pour les matériaux de construction
  - Marché de la fenêtre et de la porte d'entrée
- 

## **ARCHITECTURE** **50**

- L'école du cuir Hermès à Pantin
  - Nouveau groupe scolaire à Arpajon-Ollainville
  - Réforme du statut des ABF
- 

## **LES PRODUITS DU MOIS** **53**

Des friches abandonnées parfois en plein centre urbain ou des entrées de ville peu accueillantes. Ces situations ne sont pas rares en France.

Mais comment rendre de nouveau attractifs ces espaces délaissés ? C'est la question que nous nous posons dans ce dossier spécial.

Redonner de l'attractivité passe souvent par la végétalisation de ces espaces. C'est là qu'intervient le paysagiste, en concertation avec les urbanistes, architectes et promoteurs.

La réflexion et l'intervention de ces différents acteurs aux compétences pluridisciplinaires permet notamment d'accompagner techniquement et financièrement les petites communes.

À Paris, le fondateur de « Merci Raymond » l'observe : depuis 10 ans, les paysagistes sont de plus en plus consultés en amont des projets immobiliers. Mais pour aboutir, ces projets doivent d'abord être soutenus par les municipalités.

L'objectif de la ville de demain : faire accepter la densité du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) des sols en créant davantage d'espaces verts et en remettant la nature au cœur du paysage urbain.

Dans les années à venir, cette végétalisation permettra également de mieux supporter les épisodes de canicules en ville, grâce à la création d'îlots de fraîcheur urbains.

Autre enjeu primordial : l'accessibilité, qui passe de moins en moins par la voiture, et de plus en plus par les transports en commun et les mobilités douces, au travers de pistes cyclables notamment.

C'est l'un des défis du Grand Paris Express, projet titanesque qui devrait s'étaler au-delà de 2030 et qui permettra à de nombreuses communes franciliennes d'être mieux desservies grâce à 200 kilomètres de nouvelles lignes de métro.



Claire Lemonnier  
Rédactrice en chef

# Eternit



Architecte: Bovenbouw

## Une solution unique pour l'enveloppe du bâtiment



Architecte: Caractère Spécial/NP2F - photo Sébastien Normand

### Un matériau durable et résolument moderne

Les gammes Eternit apportent des solutions économiques, écologiques et performantes pour la protection de l'enveloppe des bâtiments. Grâce aux qualités intrinsèques du fibres-ciment et à ses possibilités techniques, les plaques ondulées répondent aux exigences fonctionnelles des projets architecturaux les plus innovants, en bardage comme en couverture.



NF DTU  
40.37



En  
savoir  
plus

[www.eternit.fr](http://www.eternit.fr)

# PROJETS URBAINS : LES PETITES COMMUNES À LA CONQUÊTE DES FRICHES



**Pour développer les projets urbanistiques, les pouvoirs publics soutiennent la reconversion de friches. Mais quel accompagnement proposer aux petites collectivités ne disposant pas de moyens suffisants ? Décryptage.**

Avec près de 12 000 sites répertoriés par Cartofriches en France, les friches représentent un gisement de projets urbanistiques. Mais quels points communs peut-on trouver entre différents chantiers de reconversion ?

« *Cela dépend beaucoup du type de friche, sa localisation et évidemment des besoins du territoire. Si on est sur une friche industrielle ou en dehors de la ville, ce ne sont pas les mêmes enjeux* », nous répond Anouk Jeanneau, urbaniste et chargée de déploiement d'UrbanVitaliz au sein du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema).

Véronique Soutif, chargée de mission à l'Établissement public foncier de Grand-Est (EPFGE), acquiesce : « *Chaque opération est unique en son genre parce que la configuration du terrain ne sera pas la même d'un site à l'autre, la situation foncière aussi* ».

## **Des friches industrielles aux centres-bourgs délaissés**

Fondé en 1973, l'EPFGE est intervenu sur 222 friches entre 2020 et 2024, historiquement entre la Moselle et la Meurthe-et-Moselle, puis les Vosges et la Meuse, et depuis 2020 dans les Ardennes, l'Aube, la Marne et la Haute-Marne.

Son nouveau scope foncier lui permet de couvrir des chantiers comme la friche Deville, ancien fabricant d'appareils de chauffage, dans le quartier de la gare à Charleville-Mézières (Ardennes). Ce site de 3 hectares été acquis par l'EPFGE, sollicité par le groupe Hermès via Ardenne Métropole. Dès mai 2024, des travaux de curage, de désamiantage, de dépollution et d'étanchéité des toitures ont été menés sur le site, sous la maîtrise d'ouvrage de l'EPFGE.

# PROJETS URBAINS : LES PETITES COMMUNES À LA CONQUÊTE DES FRICHES

« Il s'agit de bâtiments historiques, compris dans le plan de sauvegarde et de mise en valeur de la commune. Tous les bâtiments ateliers ont été déconstruits car ils n'étaient plus fonctionnels », complète Véronique Soutif. La partie ouest touchée a été libérée et cédée à Hermès en mars dernier, avec 300 emplois à la clé. Le futur du foncier restant fait encore l'objet de réflexions avec Ardenne Métropole.

Toujours parmi les friches industrielles, l'EPFGE s'est penché sur le recyclage foncier de l'ancienne filature de Nomexy (Vosges) en écoquartier. « Le défi, c'était notamment de réemployer des matériaux qu'on peut trouver sur un chantier : briques, pavés, tuiles, moellons, etc. », indique Mme Soutif.



Friche hospitalière de Sainte-Blandine à Metz (Moselle)  
Crédit photo : EPFGE

Des défis qui peuvent être rencontrés sur d'autres types de friches, comme l'ancien hôpital Sainte-Blandine à Metz (Moselle). Dans le cadre d'un partenariat avec Batigère, les bâtiments ont fait l'objet d'opérations de curage, désamiantage et déplombage, à partir de mars 2024 sous la maîtrise d'ouvrage de l'EPFGE. L'objectif :

accueillir une centaine de logements sociaux.

Certaines friches se situent également en centre-bourg de petites communes. C'est le cas sur les trois intercommunalités (Haute-Somme, Terre-de-Picardie et Est-de-Somme) que couvre le pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) Cœur des Hauts-de-France.

Sur ses 2 576 espaces mutables recensés, 493 friches habitats ont été dénombrées. « Il peut s'agir d'anciennes demeure en cœur de village ou de maisons individuelles au milieu de pâture », nous décrit Amandine Bouriaud, chargée de mission Reconquête des friches au sein du PETR. Ledit pôle compte 4 % de friches équipements (ancienne gendarmerie, etc.), 5 % de friches industrielles, 8 % de friches agricoles et 13 % de friches commerciales dans les centres-bourgs. Par exemple, à Esmerly-Hallon (Somme), un ancien café abandonné depuis plus de 30 ans a été récupéré par la commune et deviendra un tiers-lieu social, après concertation avec les habitants.



Café abandonné à Esmerly-Hallon  
Crédit photo : PETR Cœur des Hauts-de-France

# PROJETS URBAINS : LES PETITES COMMUNES À LA CONQUÊTE DES FRICHES

Mentionnons également la réhabilitation d'un ancien corps de ferme, à Bouchoir (Somme), en bordure de départementale. Le projet « *viendrait impulser une nouvelle dynamique pour le village, avec la création de quelques logements adaptés, de petites cellules commerciales, d'une maison d'assistantes maternelles et d'espaces publics qualitatifs* », décrit Mme Bouriaud.



Ancienne ferme agricole à réhabiliter à Bouchoir (Somme)  
Crédit photo : PETR Coeur des Hauts-de-France

Mais quand le bâti est dégradé et dangereux, des démolitions d'urgence s'imposent, comme rue Bagard, à Contrexéville (Vosges). « *Deux gros immeubles d'habitation étaient en ruines, avec des trous dans la toiture. Il a fallu engager une procédure d'expropriation. L'arrêté de déclaration d'utilité publique a été pris en novembre 2024* », nous relate Mme Soutif de l'EPFGE.

« *Il y a une volonté de redynamiser soit avec des équipements publics qui s'adressent à la population, soit avec des commerces pour faire venir du monde en centre-bourg* », constate Anouk Jeanneau du Cerema. « *Nous voyons aussi de plus en plus de projets de renaturation. Ce n'est pas encore la grande majorité mais il y en a plus qu'avant* », abonde l'urbaniste. En

témoigne l'ancienne papeterie de Rambervillers (Vosges), où les travaux de renaturation permettront de lutter contre les risques d'inondations.

## Un besoin d'ingénierie territoriale pour les petites communes

Ce n'est pas tout d'avoir des idées de reconversion de friches, encore faut-il avoir les moyens pour les mener à bien, en particulier dans les petites collectivités. Telle est la raison d'être d'UrbanVitaliz, service d'ingénierie territoriale, développé par le Cerema avec le soutien de la Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature du Ministère de la transition écologique (DGALN). Son équipe associée traite entre 150 et 200 friches par an et opère essentiellement en zone détendue.

« *Cela nous arrive d'être sollicités par des plus grandes villes, qui le font plus par curiosité ou sur un point bloquant* », nous confie Anouk Jeanneau.

« *On ne remplace pas pour autant un bureau d'études, qui fait une étude poussée. Il va y avoir un échange téléphonique ou en visio avec la collectivité qui nous sollicite. Un outil numérique appuie le conseil et va leur permettre de regrouper les informations sur leur friche, de recevoir des conseils, de donner des nouvelles du projet et d'avoir aussi un tour de table virtuel. Les services de l'État peuvent intervenir aussi sur les dossiers* », développe la chargée de déploiement d'UrbanVitaliz.



POUR LES LOGEMENTS COLLECTIFS & ERP



# SYSTÈME CAMELEO<sup>®</sup>

## LE PLANCHER DALLE

QUI FAIT BOUGER LES LIGNES



SANS CONTRAINTES  
ARCHITECTURALES,  
FAVORISE LA MIXITÉ  
DES MATÉRIAUX

MAÎTRISE DE  
L'IMPACT CO<sub>2</sub> DÈS LA  
CONCEPTION

TRAME EN BÉTON  
RÉDUITE À MINIMA,  
PÉRENNE ET  
ADAPTABLE

**RECTOR**<sup>®</sup>

Pour plus de détails

[www.rector.fr](http://www.rector.fr) | [info@rector.fr](mailto:info@rector.fr) | [Linked in](#)

# GRAND PARIS : LA RÉVOLUTION URBAINE EST EN MARCHÉ



**Des quartiers entiers en reconversion et un métro automatisé qui dessine la ville de demain. Paris vit une transformation urbaine profonde. Portés par Paris & Métropole Aménagement et la Société des grands projets, ces chantiers incarnent une nouvelle manière de faire la ville.**

La transition écologique et la crise du logement redéfinissent aujourd'hui les priorités de l'aménagement urbain en Île-de-France.

Au sein de Paris intra-muros, plusieurs opérations illustrent cette dynamique. La ZAC Clichy-Batignolles, lancée au début des années 2000, arrive aujourd'hui à son terme. « *Le programme immobilier est achevé, il ne reste que l'habillage du RER C, dont les travaux s'achèveront à l'automne 2025* », précise Corinne Martin, directrice communication chez Paris & Métropole Aménagement.

Ce quartier a été un terrain d'expérimentation pour des approches écologiques avancées : recours à la géothermie, toitures photovoltaïques, bâtiments à haute performance énergétique, large parc urbain de 10

hectares... Une logique pionnière pour l'époque, qui a depuis inspiré d'autres projets, à commencer par Saint-Vincent-de-Paul, dans le 14<sup>e</sup> arrondissement.

## **Des quartiers repensés au cœur de la capitale**

Sur cet ancien site hospitalier, la transformation va bien au-delà de la construction de logements. « *Nous avons fait le choix de réhabiliter plutôt que démolir, de réemployer un maximum de matériaux – portes, lavabos, fenêtres... – et de créer un quartier vivant, où cohabitent logements sociaux, intermédiaires, en accession, ainsi que des commerces, un équipement culturel, une école, une crèche, un gymnase* », décrit Corinne Martin.

Dans les cours anglaises des bâtiments, quelque 7 500 m<sup>2</sup> seront consacrés à

# GRAND PARIS : LA RÉVOLUTION URBAINE EST EN MARCHÉ

l'économie sociale et solidaire, à l'artisanat et à la création.

L'ambition environnementale s'y exprime aussi à travers des dispositifs inédits, comme la gestion complète des eaux pluviales sur site – aucune goutte ne part dans les égouts – ou encore une expérimentation unique à Paris : la collecte séparative des urines à l'échelle de tout le quartier, permettant à la fois d'alléger les stations d'épuration et de produire des fertilisants naturels.



**« Cela peut sembler anecdotique, mais c'est très structurant. Ce type de solution fait partie de l'écosystème urbain de demain »**

**Corinne Martin,**  
directrice communication  
Paris & Métropole Aménagement

Dans ce même quartier, le programme LEPAGE propose en outre un modèle d'accession sociale via un bail réel solidaire (BRS), dissociant foncier et bâti pour réduire le coût d'achat. « C'est le premier BRS lancé à Paris. Le terrain est acquis par la foncière de la Ville, et les acquéreurs n'achètent que les murs, avec un encadrement de la revente. C'est une vraie réponse à la crise du logement abordable », souligne Corinne Martin.

## Grand Paris Express : une métamorphose urbaine

Parallèlement, le Grand Paris Express, plus grand chantier d'infrastructure en Europe, redessine la carte des mobilités et les contours de la métropole. « Aujourd'hui, l'intégralité des lignes du GPE sont en travaux, avec plus de 170 chantiers actifs et 7 000 personnes mobilisées », détaille la Société des grands projets (SGP).

Plus de 110 kilomètres de tunnels ont déjà été creusés, 90 kilomètres de rails posés, et l'année 2025 marque une étape décisive avec l'intensification des essais techniques sur le matériel roulant, les systèmes automatisés et les équipements de gare. À terme, ce sont 200 kilomètres de nouvelles lignes de métro 100 % automatiques qui viendront mailler le territoire francilien.



© Société des grands projets

Mais au-delà du transport, le GPE est surtout un puissant catalyseur de transformation urbaine. Chaque nouvelle gare devient l'ancrage d'un quartier repensé, dans un rayon de 800 mètres.

# GRAND PARIS : LA RÉVOLUTION URBAINE EST EN MARCHÉ

« Les quartiers de gare représentent un potentiel de transformation de 140 km<sup>2</sup>, soit une fois et demie la superficie de Paris intramuros », précise la SGP. Logements, bureaux, commerces, équipements publics et espaces verts y seront développés progressivement jusqu'en 2034.

En tout, près de 8 000 logements verront le jour, dont 20 % sociaux et 10 % intermédiaires. « C'est un nouveau modèle urbain qui s'invente : une ville autour de la gare, dense, accessible, durable et multifonctionnelle ».

L'impact est également économique et social. Depuis le début du projet, plus de 6 500 entreprises ont été mobilisées, et des clauses sociales ont permis l'insertion de 5 000 personnes éloignées de l'emploi. La priorité donnée aux PME (au moins 20 % des marchés leur sont réservés) vise à faire du GPE un moteur de développement local, à la fois économique et inclusif.

## Vers une ville plus sobre, plus verte, plus juste ?

À Paris comme en grande couronne, ces projets traduisent un basculement vers une ville plus responsable. Réduction de l'emprise automobile, circuits-courts de l'eau, décarbonation de la construction, végétalisation massive, innovation dans les usages... Tout converge vers une nouvelle manière d'habiter et de se déplacer.

« On constate une montée en puissance continue de ces exigences. Sur Clichy-Batignolles, on parlait déjà d'écoquartier,

mais la question de la décarbonation des matériaux ou du réemploi n'était pas aussi centrale qu'aujourd'hui », souligne Corinne Martin. « On cherche désormais à éviter au maximum les démolitions, à construire en biosourcé, à limiter le béton », poursuit-elle.

Le Grand Paris Express accompagne aussi cette logique, en favorisant le report modal. « Plus de trois millions de voyageurs sont attendus chaque jour. Cela va désaturer le réseau central, améliorer l'accès aux zones enclavées et réduire la dépendance à la voiture, avec un impact direct sur la qualité de l'air et le climat », explique la SGP.

Ces deux dynamiques, l'une territoriale et l'autre infrastructurelle, se rejoignent dans une vision commune : celle d'une métropole résiliente, mixte, accessible et mieux équilibrée. Là où les anciennes villes s'étendaient par à-coups, au gré des opportunités foncières, la nouvelle fabrique urbaine pense désormais en lien étroit les mobilités, les logements, les ressources naturelles et les usages du quotidien. Gare après gare, quartier après quartier, Paris se transforme.

Propos recueillis par Marie Gérald



Être proche de vous,  
c'est de loin  
le plus important.

Parce que confiance mutuelle  
et proximité sont pour nous  
l'assurance de projets bien menés.

 **L'Auxiliaire BTP**  
L'assurance toujours à votre hauteur

# VÉGÉTALISER PARIS : UNE QUESTION DE VOLONTÉ POLITIQUE ?



**Comment accélérer la végétalisation de Paris, ville parmi les plus denses au monde ? Pour Hugo Meunier, fondateur de « Merci Raymond », il s'agit avant tout d'une question de volonté politique. Entretien.**

Des Parisiens amassés sur les berges de la Seine dès les premiers rayons de soleil, c'est une image courante à chaque retour des beaux jours.

Pour Hugo Meunier, fondateur de l'entreprise de paysage « Merci Raymond », cela prouve le besoin criant de nature au sein de la capitale, parmi les villes les plus denses au monde et où les habitants sont particulièrement stressés.

Rappelons que selon une récente étude de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM), la France serait le deuxième pays européen le plus consommateur d'anxiolytiques, avec 9 millions de personnes en ayant pris en 2024.

D'après Hugo Meunier, l'un des remèdes pourrait se trouver dans la création de jardins mis à disposition des citoyens.



**« La nature en ville nous fait accepter la densité »**

**Hugo Meunier,  
fondateur de l'entreprise de paysage  
« Merci Raymond »**

**Environ 5 000 projets de végétalisation en 10 ans**

En 2015, il dresse un constat sans appel : disposer d'un jardin à Paris est un privilège réservé à une petite élite. Son rêve ? « Voir fleurir davantage de jardins » dans la capitale et que le plus grand nombre puisse en profiter. Il crée alors l'entreprise « Merci Raymond ».

Dix ans plus tard, l'entreprise intervient à la fois dans la conception, la création et l'entretien d'espaces verts, compte une

# VÉGÉTALISER PARIS : UNE QUESTION DE VOLONTÉ POLITIQUE ?

cinquante de salariés, et est à l'origine d'« environ 5 000 projets ».

À ses débuts, l'entreprise a notamment participé à l'appel à projets « *Réinventer Paris 2* ». « *Il se trouve qu'on a gagné un des sites les plus prestigieux, qui était le site de la Marseillaise. C'est à partir de là qu'on a commencé à rencontrer des architectes, des foncières, des bailleurs et des promoteurs, et qu'on a mené différents projets* », se souvient le fondateur de Merci Raymond.

Parmi les autres projets notables de l'entreprise : la végétalisation de la Station F, d'une partie du parc de la Villette, du toit de Métal 57 (siège de BNP Paris Real Estate), ou encore la conception des jardinières pendant les Jeux Olympiques de Paris 2024.



*Projet à La Villette. Maître d'ouvrage : La Villette -  
Parties prenantes : Bond Society (architectes) / Cetrac /  
Urban water / Limenitis*

Mais l'entreprise ne se cantonne pas à Paris, et a déjà réalisé des projets dans une trentaine d'autres villes françaises, telles que Bordeaux, Lyon, Toulouse, ou encore à Marseille avec Euroméditerranée, et même en Suisse, prenant ainsi une portée européenne.

## De nouvelles relations entre promoteurs et paysagistes

Pour le fondateur de « Merci Raymond », les métiers de paysagiste et de promoteur ont bien évolué en dix ans. Désormais, les programmes immobiliers prennent en compte les jardins et espaces vert en amont. Ces projets intègrent parfois un paysagiste avant même que le permis de construire ne soit déposé, ce qui « *change la donne* », selon Hugo Meunier.

« *Avec le Zéro Artificialisation Nette des Sols (ZAN), il y a aussi une tendance à se dire qu'on arrête d'étaler la ville et on essaie de construire sur la ville, donc on essaie de densifier plutôt qu'étaler* », souligne-t-il.

Mais comment trouver un compromis entre construction de nouveaux logements et végétalisation ? « *Je pense qu'on pourra répondre à ce dilemme par la densification et la surélévation* », nous répond Hugo Meunier.

## Végétalisation de Paris : de nombreux projets engagés

À l'échelle de Paris, la mairie a engagé depuis dix ans un vaste plan de végétalisation de la capitale. Récemment, la capitale s'est dotée d'un nouveau plan local d'urbanisme (PLU) bioclimatique et a lancé de nouveaux projets comme la végétalisation du parvis de l'Hôtel de Ville, de la place de la Concorde, ou encore une consultation pour végétaliser 500 nouvelles rues.

## VÉGÉTALISER PARIS : UNE QUESTION DE VOLONTÉ POLITIQUE ?

« Pour avoir eu des informations de la part du jury ayant sélectionné le projet lauréat, ils ont décidé de prendre celui qui était le plus ambitieux sur la partie végétalisation. C'est intéressant de se dire qu'on aurait pu penser qu'avec les bâtiments de France ou avec la conception architecturale du site, on soit sur quelque chose d'assez léger. En fait, non, ils ont choisi le projet qui était le plus radical dans l'approche, celui de l'architecte Philippe Prost », souligne-t-il concernant le projet de végétalisation de la place de la Concorde.

Pour Hugo Meunier, plusieurs conditions doivent être réunies pour verdir la capitale, à commencer par l'intention politique, un budget important pour l'aménagement et une acceptation des riverains, alors que la place de la voiture tend à se réduire, avec notamment 200 « rues aux écoles » piétonnisées.

Interrogé sur les revendications des réfractaires à cette végétalisation, Hugo Meunier estime que l'urgence climatique doit devenir une priorité.

« Oui, ça bouleverse le quotidien, mais il y a eu trop de retard qui a été pris. Dans les années 1970, il y a plein d'habitants qui étaient contre le vélo à Amsterdam. À l'époque où ils ont fait des pistes cyclables, il y avait des habitants en voiture qui étaient complètement réfractaires à cette approche. Alors qu'aujourd'hui elle est considérée comme la ville du vélo. Je pense qu'on vit pareil avec Paris, mais un peu plus tard », prend-il pour exemple.

Rappelons que la végétalisation de la ville n'est pas seulement bénéfique pour le

moral des habitants, mais aussi pour la biodiversité et pour le confort thermique des citoyens, notamment lors des épisodes de canicules – de plus en plus fréquents avec le réchauffement climatique.

À Paris, les îlots de fraîcheur urbains seront indispensables pour supporter des températures fréquemment supérieures à 30°C en plein été.

« On peut considérer que dès lors qu'on a un jardin, on a une forme d'îlot de fraîcheur. Après, un des enjeux de l'îlot de fraîcheur, c'est aussi d'intégrer de l'eau », conclut Hugo Meunier.

*Propos recueillis par Claire Lemonnier*

# PAREXLANKO

## GAMME DESIGN

JOINTS CIMENT - JOINTS ÉPOXY - SILICONES



### 5056 PROLIJOINT DESIGN

Joint déco ciment de 2 à 6 mm

- Murs et Sols
- Intérieur et Extérieur
- Souple, hydrofugé
- Nettoyage facile
- 27 COULEURS TENDANCE

### 560 PERFECT COLOR DESIGN

Joint déco époxy de 1 à 20 mm

- Murs et Sols
- Intérieur et Extérieur
- Piscines
- Nettoyage très facile à l'eau froide
- 12 COULEURS TENDANCE

### 630 SILICONE DESIGN

Multi-supports

- Murs intérieurs et extérieurs
- Résistant aux moisissures
- Très bonne adhérence
- Sans odeur
- 12 COULEURS TENDANCE

EN SAVOIR PLUS

PAREXLANKO est une marque Sika

Retrouvez-nous sur [parexlanko.com](http://parexlanko.com)



PAR EXPÉRIENCE. PAREXLANKO.

# « FRANCE MOCHE » : COMMENT RÉINVENTER LES ENTRÉES DE VILLE ?



**La France brille par ses paysages, mais cache aussi des zones les moins reluisantes. À l'entrée de nombreuses villes, la « France moche » persiste : un héritage d'urbanisme fonctionnel qui interroge aujourd'hui les élus, les urbanistes et les citoyens. Faut-il raser ou réenchâter ces zones ? Tour d'horizon d'un sujet qui mêle passé, consommation, et avenir des territoires.**

Avec 100 millions de visiteurs internationaux en 2024, la France reste la première destination mondiale, juste devant l'Espagne. Les touristes du monde entier sont nombreux à venir chaque année profiter des paysages français. Pourtant, il existe une France que l'on se garderait bien de présenter aux visiteurs étrangers. On parle ici de la « France moche ».

Cette expression trouve son origine dans la publication par Télérama en 2010 d'une enquête sur les effets de l'étalement urbain intitulée « *Comment la France est devenue moche* ». À travers ce reportage, le magazine voulait « *dénoncer le développement tentaculaire, anti-écologique de zones commerciales et pavillonnaires qui sont toutes les mêmes* », comme l'ont expliqué les journalistes Vincent Remy et

Xavier de Jarcy, à l'origine de ce papier, au quotidien Sud-Ouest.

## **Des zones sujettes à modifications et plébiscitées par les Français**

Cette « France moche », on la retrouve principalement à l'entrée et à la périphérie des villes. Ce sont ces grandes zones commerciales où des dizaines d'enseignes pullulent, formant ainsi un paysage composé d'immenses hangars, qualifiés de « *boîtes à chaussures* ». Les panneaux publicitaires y sont également légion. « *Dans le langage commun, j'ai l'impression que l'expression "France moche" s'applique à tout ce qui a trait au périurbain* », nous explique Élodie Bitsindou, doctorante en histoire de l'architecture contemporaine.

## « FRANCE MOCHE » : COMMENT RÉINVENTER LES ENTRÉES DE VILLE ?

Bien que peu reluisantes, ces zones restent particulièrement appréciées des Français. En 2023, ces derniers y réalisaient 72 % de leurs dépenses. Malgré tout, de nombreux élus ont en tête de réenchanter et de transformer ces entrées de ville.

Pour Sylvain, chargé de plaidoyer à Paysage de France, une association qui s'est promis de préserver les paysages de l'Hexagone, cette prise de conscience de la part des élus s'explique avant tout par leur volonté d'attirer les touristes. « Pour rendre sa ville attractive, il faut y consacrer du budget. »



**« Quand les entrées de ville ne sont pas très jolies, ça ne donne pas trop envie de s'y aventurer »**

**Sylvain,  
chargé de plaidoyer au sein de  
l'association Paysage de France**

« Il y a aussi les habitants des centres ville qui ont davantage de conscience écologique et un attrait plus important pour l'esthétique », ajoute-t-il.

Élodie Bitsindou justifie davantage cette volonté de transformation par une motivation financière : « Dans ces zones, il y a une forme d'obsolescence et de vacance qui commence à apparaître. La volonté des élus et des communes de redynamiser leur territoire est réelle, mais le vrai moteur est

économique. Les propriétaires veulent maintenir la valeur de leur investissement, qui pâtit de la vacance ».

« Le modèle actuel est obsolète car nous avons changé notre façon de consommer, notamment avec l'arrivée du e-commerce. Son émergence contribue au fait que les achats non alimentaires se font de moins en moins dans les zones commerciales. Le ZAN a également accéléré les choses. Tous ces hangars vacants représentent du foncier qui peut potentiellement être exploité pour la construction de logements par exemple », ajoute la doctorante.

### Différents leviers à disposition des élus pour réenchanter les lieux

Pour enjoliver les entrées de ville, les élus disposent de plusieurs leviers. S'il s'agit de s'atteler au problème des dispositifs publicitaires, qui peuvent parfois dénaturer complètement le paysage, Sylvain et l'association Paysage de France ont plusieurs angles d'attaques.

Le principal, et certainement le plus efficace, est de faire jouer la loi. Beaucoup de panneaux publicitaires ne la respectent pas, parce que trop grands, situés hors des agglomérations ou encore parce qu'ils dépassent l'égoût du toit des habitations environnantes.

« Au sein de l'association Paysage de France, notre rôle consiste à alerter les mairies de la présence de panneaux qui ne sont pas conformes à la réglementation. Malheureusement, un récent changement

## « FRANCE MOCHE » : COMMENT RÉINVENTER LES ENTRÉES DE VILLE ?

*nous a causé beaucoup de problèmes. Avant, la police de publicités se trouvait au sein des préfetures. Elle se trouve désormais au sein des mairies. Le problème étant que les maires, et notamment ceux des petites villes, n'ont pas une bonne maîtrise de ces lois. C'est donc à nous de les aider juridiquement. Et si nous faisons face à des villes qui décident de fermer les yeux sur la présence d'affiches publicitaires illégales, nous pouvons les confronter en justice afin qu'elles agissent et respectent la loi », déclare le chargé de plaidoyer à Paysage de France.*

Autre pouvoir qu'ont les maires et qu'ils ignorent pour la plupart : leur possibilité de dire ce qui peut être construit ou ce qui ne peut pas l'être. La voix d'un maire compte pour ce qui est de l'harmonisation de la ville. « C'est un droit qui est peu connu, car très subjectif donc peu utilisé. Mais théoriquement, le maire a le droit de dire qu'il refuse tel type de couleur, de logo etc, pour un panneau publicitaire », explique Sylvain.

Comme alternative à ces panneaux publicitaires, l'association Paysage de France plaide pour l'utilisation de SIL (Signalisation d'Informations Locales). « Celle-ci pourrait venir remplacer les préenseignes, considérées comme des publicités sur le plan juridique. Pour faire simple, il faut privilégier des panneaux plus sobres », résume le chargé de plaidoyer.

Selon Élodie Bitsindou, pour transformer ces zones, le premier levier est réglementaire. « Nous sommes sur des

*orientations d'aménagement réservées en général à de l'activité économique. Il faut donc dans un premier temps modifier les PLU afin que l'on puisse construire autre chose en lieu et place », avance la doctorante.*

### Petit retour dans le passé

Si ces zones peuvent aujourd'hui paraître obsolètes, elles ont pourtant répondu à une logique d'aménagement bien précise à l'époque. Pour la comprendre, il faut remonter en 1958, année au cours de laquelle la commune de Rueil-Malmaison (92) accueillait le premier modèle de grande surface en libre-service de France.

*« Ce premier centre commercial a véritablement bousculé les habitudes de consommation à Rueil-Malmaison. Nous étions alors sur une forme un peu primitive, avec un complexe situé dans un nouveau quartier de la ville, en rez d'immeuble et entouré de tours éparses. On pouvait également y trouver quelques places de parking autour », souligne Élodie Bitsindou.*

Après cette date, les centres commerciaux de ce type se sont multipliés. Et la bascule s'est véritablement opérée au moment où les hangars de ces zones commerciales ne se limitaient plus uniquement à de l'alimentaire.

Les terrains agricoles ont reculé au profit des lotissements. « Ces opérations de généralisation étalées naissent notamment du démantèlement de propriétés (...) »

# C'EST BIEN + QU'UN SITE :

Une communauté pour booster votre quotidien !

batiweb Batiweb.com  
Ne manquez rien de l'actualité du btp !

📌 Ici, pas de blabla, que du concret !  
Le BTP change, le marché évolue... et on en parle ENSEMBLE.



👍❤️💡 1,6364

292 commentaires · 6 republications

👍 J'aime

💬 Commenter

↻ Republier

✉ Envoyer

Rejoignez la communauté maintenant !

WhatsApp · LinkedIn · Youtube · Spotify & Amazon music

# LE QUARTIER LATÉCOÈRE, UN PROJET SIGNÉ BRENAC & GONZALEZ ET ASSOCIÉS



**Un site industriel de cinq hectares, situé à Toulouse, est en train de se transformer grâce à l'intervention habile de Brenac & Gonzalez et Associés.**

Latécoère est une institution toulousaine datant du début du XXe siècle, qui doit son existence à Pierre-Louis Latécoère, l'inventeur de l'hydravion. Ce dernier a acheté une briqueterie située au milieu des champs pour y implanter son usine. Petit à petit l'activité s'est développée et s'est étendue pour englober les 6 hectares de terrain. « *La ville s'est construite autour d'une parcelle complètement délimitée, et d'une certaine manière dans des temporalités extrêmement différentes* », raconte Jean-Pierre Lévêque, l'un des associés de Brenac & Gonzalez & Associés, qui souligne par ailleurs : « *Au sud, nous avons des grands ensembles qui datent des années 1970-1980 et qui peuvent monter jusqu'à R+10, et au nord, un tissu pavillonnaire, donc des maisons à très petite échelle. Ce grand territoire de 6 hectares au cœur de ce quartier, c'est juste énorme* ». C'est dans un contexte particulier et très caractéristique, suite à la disparition du site industriel de Latécoère

qu'interviennent les architectes de l'agence parisienne aux projets variés et références multiples. Pour ces derniers, densifier la ville est synonyme d'amélioration de la mobilité, de diminution des temps de transports, de mutualisation des équipements, tout en luttant contre l'étalement urbain.



©David Aubert

L'agence parisienne Brenac & Gonzalez & Associés est ainsi mandatée pour la transformation du site Periole, propriété originelle de Latécoère, qui s'étend sur

# LE QUARTIER LATÉCOÈRE, UN PROJET SIGNÉ BRENAC & GONZALEZ ET ASSOCIÉS

plus de 5 hectares. « *L'idée était d'avoir des accès fluides, et de libérer du foncier. Nous avons proposé à la fois un projet urbain et puis des projets architecturaux concernant le siège de Latécoère et les futurs îlots à bâtir. Ce qui nous a vraiment passionnés dans ce sujet, c'est cette espèce de pièce manquante d'un puzzle qu'il fallait reconstituer* », explique Jean-Pierre Lévêque. L'opération est complexe, le geste délicat et le résultat est à la hauteur des attentes. Forts de leur expérience, les architectes ont su approfondir les recherches, se baser sur l'histoire pour ajuster le neuf à l'existant et retravailler la mixité.



©David Aubert

Le programme tertiaire, à savoir le siège de Latécoère, accompagné d'un équipement collectif pour Latécoère, appelé « la maison de services ». Il s'agit d'un pavillon situé dans le parc que les architectes ont dessiné et qui accueille les cafés, les restaurants d'entreprise, les salons VIP, le fitness ainsi que toutes les commodités liées à l'activité tertiaire. Le reste du programme, consiste, quant à lui à l'élaboration d'immeubles de logement social et en accession, où les assises des bâtiments sont organisées autour d'activités de services comme un laboratoire, un cabinet de

kinésithérapeute, en plus d'une résidence sénior qui vient se greffer à ce programme mixte. Ce dernier, couvrant les 6 hectares, est découpé en trois phases, dont la phase une est terminée. La phase deux concernera les logements sociaux et en accession, avec d'autres idées qui pour le moment ne sont pas encore figées.



©David Aubert

Jean-Pierre Lévêque explique que les hangars de construction qui existaient sur le site étaient à l'échelle industrielle, donc les architectes étaient dans l'incapacité de garder certains de ces bâtiments. « *Sur la phase 1, par exemple, qui fait 25 000 m<sup>2</sup> de surface de foncier, nous avons un hangar qui faisait 10 000 m<sup>2</sup> d'un seul tenant. Et le reste des 25 000 m<sup>2</sup> était entièrement asphalté* ». De ce fait, la réhabilitation ne pouvait pas servir aux futures intentions. Néanmoins, l'associé de l'agence parisienne précise que le projet consistait également en une renaturation de la totalité du site. Rappelons que sur la phase 1B, au niveau des logements, le projet a reçu le label Biodiversité. En effet, il y a eu un travail de dépollution des sols conséquent pour rendre la nature du sol compatible avec les programmes à y implanter.

# LE QUARTIER LATÉCOÈRE, UN PROJET SIGNÉ BRENAC & GONZALEZ ET ASSOCIÉS



**« Nous avons procédé à la renaturation complète en construisant un parc arboré avec des noues, des zones humides, en plein cœur de Toulouse »**

Jean-Pierre Lévêque,  
associé chez  
Brenac & Gonzalez & Associés

« Nous avons travaillé avec TN+ sur toute la partie du siège de Latécoère et avec la paysagiste Julie Poirel pour toute la partie de la phase 1B ».



©David Aubert

La phase 1 avec le siège de Latécoère et les logements ainsi que la résidence senior a été livrée. Les architectes ont accompli un travail de couture urbaine qui repose sur l'articulation des échelles. « Nous nous sommes attachés à trouver sur le sud de la parcelle, sur la rue de Periole, des échelles assez hautes qui peuvent monter jusqu'en R+8, R+9, voire même R+10, puisqu'on a des duplex dans les derniers niveaux, pour

descendre sur des échelles très basses côté nord, où on oscille entre le rez-de-chaussée et le R+3 », souligne Jean-Pierre Lévêque. En effet, les ensembles fonciers de haute taille que les architectes appellent « les bastides » prennent place à la périphérie bâtie et viennent refermer les îlots. Le programme s'adapte et se complète avec des maisons individuelles accessibles directement depuis l'extérieur. Jean-Pierre Lévêque rappelle qu'il s'agit d'une correspondance des échelles, mais également d'une correspondance des usages. Les îlots, à travers leurs larges failles, continuent ainsi à établir un lien avec la ville, tandis que l'intimité des habitants est garantie. Les ouvertures permettent d'avoir des enfilades, des points de vue filant au travers de l'espace urbain. Ces ensembles peuvent être traversés pendant la journée librement et puis fermés à partir de 18h. Par ailleurs, les cœurs d'îlots comportent des programmes particuliers de salles d'activités pour tous les occupants, avec notamment des interventions artistiques.



©David Aubert

« C'était une très belle expérience parce que ça nous a permis de mettre en pratique (...) »

# LE COLLECTIF « NOS VILLES À 50°C » VEUT ADAPTER LE BÂTI AUX VAGUES DE CHALEUR

Une vingtaine d'acteurs de l'immobilier ont lancé le 10 avril le collectif « Nos villes à 50°C ». Leur ambition : transformer les pratiques d'aménagement et d'urbanisme pour que les villes s'adaptent mieux face au réchauffement climatique.

Des acteurs de l'immobilier se regroupent pour créer le collectif « Nos villes à 50°C ». Cette initiative vise à rendre les villes françaises plus résilientes face aux vagues de chaleur en adaptant systématiquement les constructions et rénovations au confort d'été.



[» LIRE LA SUITE](#)

## CHANGEMENT CLIMATIQUE : L'ÎLE-DE-FRANCE MAL PRÉPARÉE ?



L'Île-de-France est-elle prête à affronter les bouleversements climatiques à venir ? Pas vraiment, selon une étude de l'Institut Paris Région (IPR), qui montre que l'adaptation reste un enjeu sous-estimé par les collectivités.

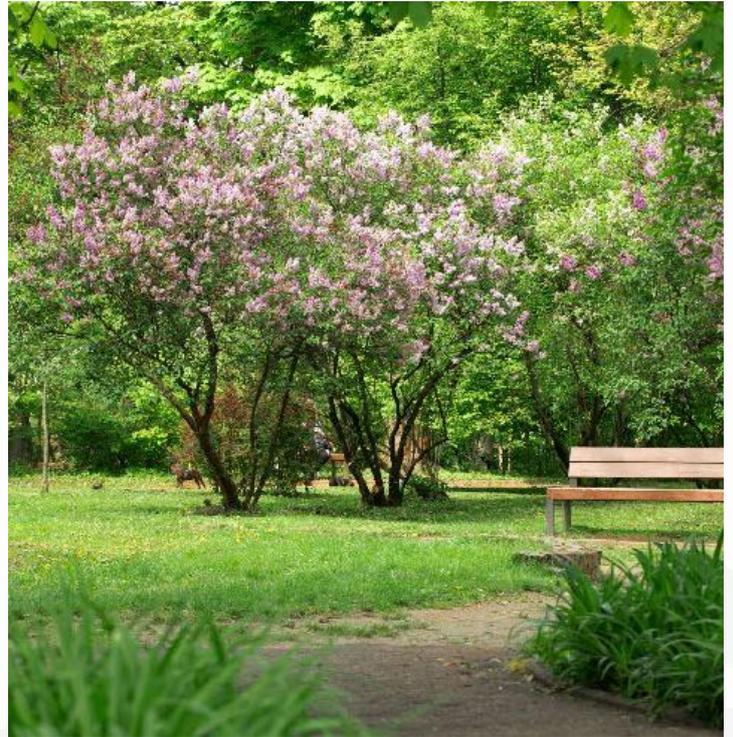
Alors que les vagues de chaleur et les inondations deviennent plus fréquentes, l'Île-de-France peine à intégrer l'adaptation au changement climatique dans ses politiques publiques.

[» LIRE LA SUITE](#)

# EN FRANCE, L'ACCÈS AUX ESPACES VERTS TRÈS DISPARATE DANS LES CENTRES URBAINS

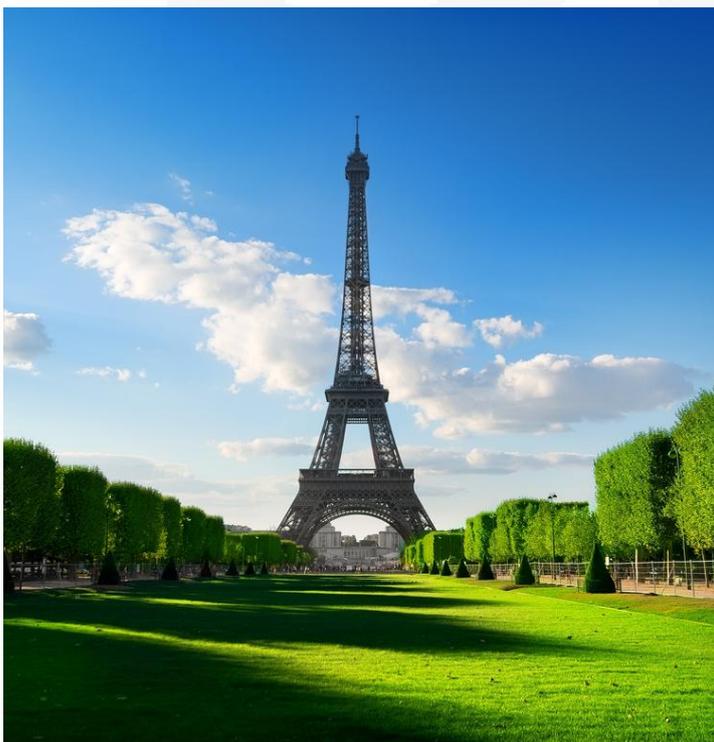
Publiée le 16 avril, l'étude de l'Insee met en avant un accès inégal aux espaces verts dans les grands centres urbains. Reims, Grenoble et Dijon figurent parmi les villes les mieux loties, comptant chacune plus 70 % d'habitants vivant à moins de 300 mètres de ces zones de végétalisation.

Le 16 avril, l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) a publié une étude intitulée « *Un accès inégal aux espaces verts dans les grands centres urbains* ».



[» LIRE LA SUITE](#)

## VÉGÉTALISATION : PARIS ADOPTE SON NOUVEAU PLAN BIODIVERSITÉ



La végétalisation de Paris se poursuit. Le Conseil de Paris a adopté le 8 avril le nouveau plan biodiversité 2025-2030 de la ville, mettant notamment l'accent sur la place des haies pour favoriser le retour des espèces sauvages.

Le Conseil de Paris a adopté le 8 avril son troisième plan biodiversité depuis 2011. Ce nouveau plan 2025-2030 prévoit notamment de déployer au moins 500 mètres linéaires de haies, « *propices à la petit faune* » dans les arrondissements centraux, voire « *plusieurs kilomètres* » (...)

[» LIRE LA SUITE](#)

# LES APPELS D'OFFRES, C'EST COMME LES BONNES AFFAIRES...

Faut-être au courant **avant les autres !**



**Les marchés publics** à ne pas rater, accessibles en un instant !



**Les indices Index** mis à jour, sans prise de tête.

**Abonnez-vous et accédez aux bonnes infos !**



## Le nouveau PTZ élargi entre en vigueur au 1er avril

**Le décret entérinant l'entrée en vigueur du nouveau prêt à taux zéro (PTZ) a été publié au Journal Officiel. À compter du 1er avril, les banques pourront proposer ce PTZ, notamment élargi aux maisons neuves et à tout le territoire.**

Il avait été annoncé dans le cadre du projet de loi de finances (PLF) 2025 et sera disponible dès le 1er avril 2025.

Le nouveau PTZ s'appliquera à tous les types de logements (individuels et collectifs) et à tout le territoire, et ce jusqu'au 31 décembre 2027.

### Un PTZ qui permet de financer jusqu'à 50 % du prix d'un bien

Pour qu'un particulier puisse en bénéficier, le projet devra concerner l'achat d'une résidence principale et l'acquéreur ne devra pas avoir été propriétaire de sa résidence principale depuis au moins 2 ans. L'accès au PTZ est par ailleurs conditionné à des plafonds de ressources, définis en fonction de la zone de l'acquisition, mais aussi en fonction du nombre de personnes logées.

Dans le détail, ce PTZ permettra de financer jusqu'à 50 % du prix d'achat d'un appartement neuf pour les ménages les plus modestes, et jusqu'à 30 % du prix d'une maison neuve.

### Du baume au cœur pour les constructeurs de maisons individuelles

Pour rappel, la dernière version du PTZ - datant d'il y a un an - excluait les maisons neuves du dispositif, et se restreignait aux logements collectifs dans certaines zones tendues.

Ce nouveau format devrait ainsi ravir les constructeurs de maisons individuelles, en difficultés depuis plus de deux ans et demi, mais aussi les primo-accédants qui peinaient à acheter à cause des taux des crédits immobiliers.

## Le logement locatif intermédiaire maintient le cap en 2024

**La production de logements locatifs intermédiaires (LLI) a bien résisté en 2024, un an après la signature d'un pacte visant à accroître sa production. Une nouvelle saluée par Valérie Létard, ministre du Logement, qui a appelé à n'écarter aucune piste pour produire du logement abordable.**

Bonne nouvelle pour le logement locatif intermédiaire (LLI), l'objectif de doubler les niveaux de production annoncé en 2024, de 15 000 à plus de 30 000 logements annuels, est en bonne voie. Une bonne dynamique qui fait suite à celle de 2023, année au cours de laquelle la production de ce type de logements a largement résisté, avec précisément 37 534 logements déclarés, pour une augmentation de 30 % par rapport à 2023.

Depuis 2014, ce sont ainsi 155 933 logements locatifs intermédiaires qui ont été engagés, dont 53 % ces trois dernières années, et 24 % pour la seule année 2024.

Ces bons résultats s'expliquent en partie par le rachat, par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) et le groupe Action Logement, de nombreuses opérations de logements, qui n'auraient pu être produites face à la hausse des taux d'intérêt.

Le résultat également de l'aboutissement d'un pacte, signé par un ensemble d'acteurs (fonds de retraites, assureurs, financeurs) il y a un an, dans l'optique de favoriser l'investissement dans le logement abordable.

Sans compter des extensions permises par la loi de finances pour 2024, notamment pour permettre l'acquisition de passoires thermiques, leur rénovation énergétique, et leur remise sur le marché à des loyers abordables.

### **Le LLI, une énième solution pour répondre à la demande de logements**

Créé en 2014, le logement locatif intermédiaire désigne un logement à loyer plafonné par l'État. Ce plafond est fixé à 15 à 20 % sous les prix du marché privé, ce qui permet de préserver le pouvoir d'achat des occupants.

nancement

TVA

## TVA : un compromis bienvenu pour les microentreprises du bâtiment ?

**Dans le cadre du projet de loi de simplification, le gouvernement prévoit de fixer un seuil unique de franchise de TVA à 37 500 euros pour les microentreprises, sauf dans le secteur du bâtiment. Une mesure que salue la Fédération Française du Bâtiment (FFB).**

Dans le cadre du projet de loi de simplification, une mesure qui fait débat a trouvé un écho favorable au sein de la Fédération Française du Bâtiment (FFB).

L'amendement en question propose d'instaurer un seuil unique de franchise de TVA à 37 500 euros pour les microentreprises, à l'exception notable du secteur du bâtiment, où ce seuil resterait plafonné à 25 000 euros.

### Un traitement juridiquement justifié ?

Ce traitement différencié est conforme aux exigences de la directive européenne sur la TVA et vise à répondre aux spécificités du secteur du bâtiment. Pour la FFB, ce compromis semble acceptable, car il reconnaît les particularités des métiers du bâtiment tout en mettant fin à une situation d'inégalité entre les microentrepreneurs et les artisans

assujettis à la TVA, bien qu'ils interviennent sur les mêmes marchés.

« *Le bâtiment est un secteur où le problème se pose avec force. Il faut donc le résoudre, en préservant la microentreprise dans d'autres secteurs* », affirme Olivier Salleron, président de la FFB, qui appelle à l'adoption rapide de ce compromis. Selon lui, il est essentiel de trouver un équilibre entre la préservation du régime de la microentreprise, qui reste pertinent pour certains secteurs, et la correction des effets pervers qu'il peut engendrer dans le bâtiment.

Olivier Salleron insiste également sur l'importance de la concertation qui a été lancée en janvier, en présence de l'ensemble des acteurs concernés. « *Il est temps d'aboutir à une solution. Qui dit concertation, dit compromis !* », précise-t-il.



## Indemnisation des arrêts de travail : PRO BTP absorbera le choc

**Depuis le 1er avril, la baisse des indemnités journalières de Sécurité sociale (IJSS) aurait pu fragiliser les salariés du BTP. Mais PRO BTP annonce avoir choisi d'en assumer intégralement le coût, sans hausse de cotisations pour les entreprises.**

Le décret n°2025-160, publié le 21 février dernier, a modifié le mode de calcul des indemnités journalières de Sécurité sociale (IJSS) pour les arrêts maladie classiques. Depuis le 1er avril, le plafond de revenus servant à déterminer l'indemnisation a été abaissé de 1,8 fois à 1,4 fois le Smic.

Résultat : les salariés les mieux rémunérés sont désormais moins bien couverts par la Sécurité sociale.

Un salarié gagnant au moins 1,8 fois le Smic perd, par exemple, jusqu'à 355 € d'indemnités en cas d'arrêt de 30 jours.

### Une compensation intégrale assurée par PRO BTP

Face à cette baisse, le Conseil d'administration de BTP-PRÉVOYANCE, l'institution de prévoyance du groupe PRO BTP, a décidé à l'unanimité de compenser intégralement la perte pour les salariés du BTP.

Cette couverture s'applique à deux niveaux : pendant les 90 premiers jours d'arrêt, via la couverture de mensualisation, notamment pour les TPE et PME ayant confié à l'institution la gestion du maintien de salaire. Au-delà de 90 jours, dans le cadre des régimes de prévoyance.

Ainsi, malgré la réforme, les salariés de la profession continuent de percevoir une indemnisation brute inchangée, avant application des prélèvements sociaux.

Cette mesure exceptionnelle représente un surcoût annuel de plus de 45 millions d'euros pour PRO BTP. Mais grâce à sa solidité financière, confirmée par ses résultats publiés le 7 avril, l'institution a choisi de ne pas répercuter ce coût sur les entreprises ni les salariés. Les taux de cotisation resteront donc inchangés.

## Le BTP, premier secteur à risque d'exposition au bruit

**Une enquête menée par Santé Publique France tente d'estimer le risque d'exposition au bruit des salariés français. Selon les résultats, le BTP serait notamment le secteur le plus à risques.**

On le sait, le secteur du BTP est particulièrement exposé à certains risques, tels que les chutes de hauteur ou encore les troubles musculo-squelettiques (TMS).

Un autre risque est parfois oublié : l'exposition au bruit, pouvant donner lieu à des lésions, voire à une surdité, notamment en cas d'exposition prolongée au-delà de 80 décibels.

### Le BTP, premier secteur à risque

Selon une enquête de Santé Publique France publiée le 31 mars, les salariés du BTP seraient les plus concernés par ce risque, avec 1,3 million de travailleurs exposés sur 5 millions au total.

Il s'agit du premier secteur concerné, devant les transports, la logistique et le tourisme. Parallèlement, les secteurs de la mécanique et du travail des métaux enregistreraient la plus grande proportion de salariés exposés au bruit, avec 77,9 %.

À noter qu'en 2019, les hommes représentaient près de 80 % des travailleurs exposés à des niveaux de bruit à risques pour la santé.

« L'exposition professionnelle au bruit a des impacts sur la santé. En-dessous de 80 décibels sur 8 heures de travail, les effets, réversibles, sont auditifs (acouphènes...) et extra-auditifs (fatigue, troubles cardiovasculaires...). Au-delà, le niveau est dit lésionnel, avec des atteintes auditives possiblement irréversibles (surdité) », explique Santé Publique France.

Or, selon les résultats de l'enquête, en 2019, 20,5 % des travailleurs étaient exposés à un niveau sonore d'au moins 70 décibels sur 8h de travail (équivalent d'une journée de travail), dont 13,2 % à un niveau de fatigue et 7,3 % à un niveau lésionnel.



## Le gouvernement lance la refondation de la filière REP PMCB

**La ministre de la Transition écologique annonce une révision du dispositif, ainsi que la mise en place d'un moratoire et des concertations prévus en avril.**

Agnès Pannier-Runacher, ministre de la Transition écologique, a annoncé une révision de la filière à responsabilité élargie des producteurs (REP) dédiée aux produits et matériaux de construction du bâtiment (PMCB).

Cette annonce fait suite aux critiques formulées par les acteurs du secteur, qui ont exprimé des préoccupations concernant certaines obligations de la filière, notamment la généralisation de la reprise gratuite des déchets.

### Un moratoire mis en place

En réponse à ces difficultés, un moratoire a été mis en place, suspendant l'application de certaines dispositions, et une concertation sera organisée en avril pour permettre de repenser le dispositif.

La filière REP PMCB a été instaurée par la loi anti-gaspillage et mise en place fin 2022 avec l'agrément de quatre éco-organismes

en octobre de la même année. La filière a ouvert plus de 6 000 points de collecte, dont 1 800 dédiés à la reprise des déchets du bâtiment.

Cependant, malgré cette infrastructure, de nombreux acteurs du secteur pointent des problèmes liés à la gestion administrative et financière des obligations imposées, sans que ces mesures n'apportent une réelle satisfaction aux artisans et producteurs.

Le moratoire, qui entrera en vigueur dans les prochaines semaines, vise à suspendre l'application de certaines obligations de la filière afin d'évaluer les ajustements nécessaires. Cette suspension devrait permettre de procéder à une concertation approfondie entre les parties prenantes pour adapter les conditions de déploiement de la REP PMCB aux spécificités du secteur du bâtiment.

## REP PMCB : la FFB s'indigne d'une hausse des éco-contributions

Alors que la ministre de la Transition écologique annonçait un moratoire sur la REP PMCB et des concertations pour le mois d'avril, la Fédération Française du Bâtiment (FFB) dénonce une hausse des éco-contributions prévue par Valobat avant même ces échanges. De quoi « mettre le feu aux poudres ».

Le 20 mars, Agnès Pannier-Runacher prévoyait un moratoire et des concertations en vue d'une révision de la Responsabilité Élargie du Producteur (REP) sur les Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment (PMCB).



Moins d'une semaine après, la Fédération Française du Bâtiment (FFB) dénonce dans un communiqué l'évolution des barèmes de l'éco-organisme Valobat, prévoyant une hausse des éco-contributions.

« Comment demander aux entreprises et artisans de payer plus pour des (...) »

A

## REP : la CAPEB appelle à suspendre la hausse des éco-contributions

Après la FFB, c'est au tour de la CAPEB de dénoncer la hausse des éco-contributions annoncée par Valobat. La confédération demande à la ministre de la Transition écologique de « suspendre l'évolution des barèmes » avant la concertation sur la REP prévue en avril.

Dans la foulée de la Fédération Française du Bâtiment (FFB), la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB) a réagi à la hausse des barèmes annoncée par l'éco-organisme Valobat,



s'inquiétant de l'impact sur les artisans du bâtiment.

En effet, selon la confédération, ces hausses concerneraient de nombreux matériaux et produits liés à la rénovation énergétique.

A



## REP : Valobat répond aux critiques sur la hausse des éco-contributions

**La FFB et la CAPEB, les deux principales fédérations du bâtiment, se sont insurgées contre la hausse des éco-contributions de Valobat. Rami Jabbour, directeur marketing et communication de Valobat, répond à ces critiques.**

À quelques semaines d'une concertation visant à réviser certaines dispositions de la REP PMCB, la Fédération Française du Bâtiment (FFB) et la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB) reprochent à l'éco-organisme Valobat d'augmenter ses éco-contributions. Elles dénoncent un passage en force de ce nouveau barème, ce que réfute l'éco-organisme. Les explications de Rami Jabbour, directeur marketing et communication de Valobat.

**La FFB et la CAPEB vous reprochent la hausse de prix des éco-contributions et un manque de transparence sur les affectations des dépenses. Que leur répondez-vous ?**

Rami Jabbour : À Valobat, nous comprenons les réactions et les incompréhensions des acteurs du secteur. Mais dans cette évolution de barème, il faut tout simplement y voir le respect par

nos adhérents et nos actionnaires, des obligations réglementaires qui sont les leurs. À savoir, le financement de la gestion des déchets.

On a un service de reprise des déchets qui se déploie très vite, et des déchets qui rentrent de plus en plus. Pour 2025, l'objectif est de collecter deux fois plus de déchets qu'en 2024. Plus de déchets à financer signifie logiquement une hausse des éco-contributions.

Pour ce qui est du manque de transparence, nous ne sommes pas d'accord avec les acteurs du secteur. Pour le barème par exemple, celui-ci est travaillé au sein de nos comités de secteur, qui sont chacun composés d'adhérents et d'actionnaires de Valobat qui travaillent sur ces barèmes. À la fin, c'est plus d'une centaine d'adhérents qui se sont penchés sur le sujet.

## Rénovation énergétique : un bailleur social sur deux manque de moyens

**D'après un rapport de l'Agence nationale de contrôle du logement social (Ancols), près d'un bailleur social sur deux ne dispose pas de moyens suffisants pour réaliser des travaux de rénovation dans son parc de logements sociaux.**

Les particuliers ne sont pas les seuls à manquer de moyens pour leur projet de rénovation énergétique. L'Agence nationale de contrôle du logement social (Ancols) a constaté que 14 bailleurs sociaux sur 30 contrôlés ne disposent pas de « *capacité opérationnelle* » adaptée pour réaliser



les travaux de rénovation thermique nécessaires dans leur parc de logements sociaux.

Le rapport, qui a permis d'établir ce constat, révèle également que seulement 12 des 30 bailleurs contrôlés ont une « *connaissance satisfaisante* » de (...)

A

## Sans financement de l'État, la rénovation urbaine pourrait s'effondrer

**Le renouvellement urbain est-il en péril ? En dépit d'un large consensus sur ses résultats, le deuxième programme Anru pourrait connaître un arrêt brutal dès 2026 si l'État ne renforce pas sa participation.**

Auditionné mercredi 9 avril par la commission des Affaires économiques du Sénat, le président de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru), Patrice Vergriete, a averti qu'un manque de financement de la part de l'État pourrait entraîner l'arrêt pur et simple de certains projets en cours dans le cadre du Nouveau programme



national de renouvellement urbain (NPNRU).

Lancé en 2014, ce second programme Anru est doté d'un budget global de 12 milliards d'euros, il vise à transformer en profondeur plus de 450 quartiers prioritaires, où vivent environ trois millions de personnes.

A

## Transformation des bureaux vacants : un plan annoncé pour accélérer le processus

**La ministre du Logement Valérie Létard lance un plan visant à faciliter la transformation des bureaux vacants en logements. Revitaliser les espaces urbains délaissés, optimiser l'usage des surfaces construites et répondre à la demande croissante de logements... Cette transformation immobilière est nécessaire à bien des égards.**

Depuis quelques années, les Français ont déserté les bureaux. Face à la pandémie de Covid-19 et aux confinements successifs, les modes de travail ont évolué. Le développement du télétravail s'est accéléré, les entreprises ont opéré une diminution de la surface de travail, les espaces collaboratifs ont été privilégiés et on observe depuis 15 ans un ralentissement de la croissance des emplois dans le tertiaire.

Résultat, certains bureaux sont déserts, orphelins de leur entreprise et de ses salariés. À titre d'exemple, l'Île-de-France compte plus de 5 millions de m<sup>2</sup> de bureaux vacants (soit près de 15 % du parc consacré aux bureaux).

Cette surface non négligeable représente un fort potentiel de transformation, et peut constituer une réponse au besoin croissant de logements des Français.

Le gouvernement l'a bien compris, et lance, sous la houlette de la ministre du Logement Valérie Létard, un plan visant à faciliter leur transformation, notamment en logements. Une initiative qui répond à plusieurs impératifs, à savoir, revitaliser les espaces urbains délaissés, optimiser l'usage des surfaces construites et répondre à la demande croissante de logements.

### S'attaquer aux freins financiers

Bien conscient des enjeux financiers liés à la reconversion des bureaux en logements, le gouvernement présente diverses mesures visant à faciliter ce processus.

Il est notamment question d'exonérer la taxe sur les bureaux.

## Vers une simplification de la rénovation du bâti ancien

**Le Sénat vient d'adopter un texte socialiste pour faciliter la rénovation énergétique du bâti ancien, souvent composé de matériaux particuliers qui augmentent le prix et la complexité des travaux.**

C'est une mesure qui devrait mettre un petit coup d'accélérateur à la rénovation énergétique des bâtiments anciens. Ces derniers, souvent composés de matériaux bien spécifiques qui augmentent le prix et la complexité des travaux, peuvent devenir de véritables casse-tête pour ceux qui se décident à les rénover.

Pour simplifier ce type de chantier, le Sénat a adopté jeudi un texte socialiste pour adapter les exigences de rénovation énergétique aux spécificités du bâti ancien.

Une mesure qui va concerner une large part du parc immobilier français, puisqu'un tiers de ce dernier a été construit avant 1948, soit 11 millions de logements.

À l'origine de cette proposition de loi, le sénateur de Moselle Michaël Weber entend ainsi favoriser « *une réhabilitation responsable du bâti ancien* », un enjeu « *environnemental, social et patrimonial* ».

### Un ensemble de mesures pour simplifier la rénovation de l'ancien

Soutenu par le gouvernement et adopté à l'unanimité en première lecture au Sénat, ce texte permet notamment d'inscrire dans la loi une définition du bâti ancien, en précisant que cela englobe « *des techniques et des matériaux traditionnels* ».

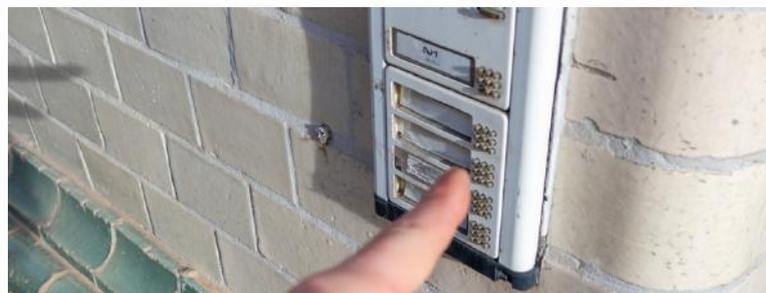
Il propose également d'adapter le diagnostic de performance énergétique (DPE) aux « *spécificités thermiques* » de l'ancien en imposant que les recommandations de travaux intègrent les « *contraintes techniques, architecturales et patrimoniales pesant sur le bâtiment* ».

L'initiative prévoit par ailleurs des « *compétences supplémentaires spécifiques* » demandées aux auditeurs des bâtiments anciens, lorsque ceux-ci présentent un intérêt patrimonial.

## Rénovation énergétique : l'UFC-Que Choisir veut interdire le démarchage

**Derrière des offres alléchantes en rénovation énergétique se cachent parfois des arnaques bien rodées. L'UFC-Que Choisir alerte sur des pratiques nocives qui coûtent cher aux consommateurs et réclame des mesures fortes pour y mettre fin.**

Dans un contexte de crise du logement  
pDepuis 2018, l'UFC-Que Choisir a traité près de 1 000 litiges individuels liés à des travaux de rénovation énergétique faisant suite à des démarchages à domicile. Les préjudices financiers sont considérables, avec une moyenne de 20 000 euros par dossier, soit un total



d'environ 20 millions d'euros pour les seuls cas recensés par l'association.

Les démarcheurs indéclicats ciblent en priorité les personnes âgées ou en situation d'invalidité. Ils utilisent des discours techniques, de fausses allégations et (...)

A

## Aides à la rénovation : des devis gonflés selon le GERE

**Des restes à charges offerts contre des devis gonflés. Voilà une pratique frauduleuse de certaines entreprises de rénovation, dénoncée par le GERE.**

**Le groupement demande à la ministre du Logement des mesures fortes.**

Après des mesures annoncées pour contrer les fraudes massives aux DPE, la ministre du Logement doit gérer un autre dossier : les fraudes sur les aides à la rénovation énergétique.

Si la lutte contre l'éco-délinquance dans le cadre MaPrimeRénov' a permis



d'éviter 229 millions d'euros de pertes, des pratiques abusives subsistent.

*« Après les dérives générées par les opérations dites à 1 €, la réglementation impose qu'un particulier bénéficiant de ces subventions doit s'acquitter d'un montant minimal allant de 10 % à 90 % du montant (...) »*

A

## Relancer le logement : l'avis des entreprises de construction

**Dans une étude, la société de solutions numériques PlanRadar sonde les différents axes pour relancer la construction résidentielle.**

Alors que la construction de logements reprend timidement en France, que dire de sa relance dans le monde ?

Une question sur laquelle se penche une enquête de PlanRadar, plateforme numérique dédiée aux chantiers.

Premier chiffre : sur les entreprises de 17 pays interrogés, 75 % des entreprises trouvent urgent « *de relancer le marché du logement en diminuant les obstacles à l'extension du parc immobilier* ».

### Les entreprises du secteur public davantage contraintes

Toujours sur l'ensemble des pays, 92,86 % des entreprises du public se sentent touchées par les obstacles à l'augmentation du parc résidentiel, suivies par les gestionnaires immobiliers (78,95 %).

« *D'un autre côté, l'activité des cabinets d'architecture étant dépendante de*

*l'adaptation aux exigences réglementaires, ceux-ci ne sont que 61,06 % à partager ce constat* », relève PlanRadar.

À l'échelle française, 78,26 % des professionnels veulent réduire les barrières aux projets de construction de logements. Cela ne suit cependant pas la tendance moyenne (17,39 %). En Croatie et au Royaume-Uni, la tendance est respectivement à 21,57 % et à 26,32 %.

### Simplifier le recrutement des étrangers face à la pénurie de main d'oeuvre

Selon le sondages PlanRadar, les axes de relance se joueraient aussi par une révision des politiques d'immigration, pour faire face à la pénurie de talents. Un constat partagé davantage dans le secteur public (plus de 78 %), que chez les gestionnaires d'actifs, de biens et d'installations (57,9 %).

## Interdiction de location de passoires thermiques : des propriétaires mal informés

Les propriétaires de passoires thermiques sont-ils bien informés sur les interdictions de location et la nouvelle réglementation ? C'est à cette question que tente de répondre le dernier sondage Rothelec.

Alors qu'il est interdit de louer un logement présentant un DPE classé G depuis le 1er janvier 2025, le spécialiste du chauffage Rothelec publie les résultats d'un sondage portant sur la perception des propriétaires face à cette nouvelle réglementation.



Sur plus de 1 000 propriétaires d'un bien immobilier étiqueté G interrogés, peu nombreux sont ceux à connaître les tenants et les aboutissants de cette interdiction.

Dans le détail, seuls 34 % des répondants se déclarent informés de cette interdiction.

A

## Les Français veulent rénover, mais en étant accompagnés par un professionnel

Si la rénovation séduit de plus en plus de propriétaires, elle reste un parcours semé d'embûches. Coût trop élevé, crainte des malfaçons, lourdeur administrative... Pour franchir le pas en toute sérénité, 6 Français sur 10 expriment le besoin d'être accompagnés par un professionnel, selon un sondage.

Alors que le marché immobilier connaît un ralentissement depuis deux ans, la rénovation, elle, ne faiblit pas. 73 % des propriétaires ont déjà réalisé des travaux dans leur logement, un chiffre qui grimpe à 77 % chez les plus de 65



ans et 76 % chez les propriétaires de maisons.

L'explication ? Face à la baisse des transactions immobilières, les propriétaires privilégient l'amélioration de leur logement plutôt qu'un déménagement. « *Le marché de la rénovation reste dynamique car les Français veulent être mieux chez eux* » (...)

A

## Droits de douane : l'industrie du bâtiment craint une nouvelle crise économique

Quelques jours après les annonces américaines concernant la hausse des droits de douane, le président Trump a suspendu l'application de ces augmentations pendant 3 mois, sauf pour la Chine. Mais quel impact pour les matériaux et produits de construction, et plus largement pour le secteur du bâtiment ? Éléments de réponses avec Philippe Gruat, président de l'AIMCC.

**Comment l'Association française des industries des produits de construction (AIMCC) a-t-elle accueilli les annonces de l'administration Trump sur la hausse des droits de douane ?**

**Philippe Gruat :** « Heureusement, notre secteur n'est pas directement concerné, dans la mesure où nous fabriquons en France, ou en Europe, les produits que nous vendons. Beaucoup de nos produits sont fabriqués en France et vendus en France.

*Nous avons un flux d'imports-exports de produits et d'équipements du bâtiment quasi nul avec les États-Unis. Nos exportations vers les États-Unis sont vraiment marginales car ce sont des produits pondéreux. Même si les groupes français et européens du bâtiment sont implantés de manière significative aux États-Unis.*

*Par contre, on peut craindre les conséquences à plus long terme des mesures telles qu'elles avaient été annoncées avant le revirement d'hier. À ce stade, elles sont juste suspendues et non pas annulées. »*



Philippe Gruat - président de l'AIMCC |

**Quelles sont vos craintes et les réponses à apporter ?**

**Philippe Gruat :** « On peut craindre un impact sur l'économie en général, sur l'inflation, avec des effets négatifs sur nos activités à venir. Il peut y avoir un impact sur les matières premières comme le bois et l'acier. À terme, cela pourrait avoir des conséquences sur les produits transformés. Cela pourrait créer des perturbations sur les matières premières, comme on a eu lors des crises liées au Covid et à la guerre en Ukraine.

*Il faut quand même saluer l'initiative du gouvernement français et de l'Europe d'être vraiment dans la consultation des secteurs d'activité. Nous avons participé en tant qu'AIMCC, mais aussi en tant que CSF " Industries pour la construction " (...) »*

## Droits de douane : les TPE s'inquiètent pour la demande de chantiers

Si l'augmentation spectaculaire des droits de douane décidée par l'administration Trump a été suspendue temporairement pour certains pays - dont la France - l'incertitude économique plane, en particulier pour les TPE du bâtiment. Le point avec le SDI.

**Comment le SDI appréhende les décisions et tergiversations de l'administration américaine sur les droits de douanes ?**

**Jean-Guilhem Darré :** « Notre syndicat représente des artisans, des TPE, des entreprises de moins de 10 salariés. Et il faut être assez clair, on parle de taxes à l'exportation au niveau des États-Unis. Donc, il n'y a pas d'impact direct sur nos adhérents. Par contre, il pourrait y avoir un impact indirect, car avant que Donald Trump suspende pendant 90 jours ses décisions, l'UE comptait surtaxer de 25 %, à compter du 16 mai les importations d'acier en provenance des États-Unis.

*Donc on peut s'interroger sur quelles matières premières le prix peut augmenter, voire comment cela pourrait être répercuté par les fournisseurs auprès des artisans ? Est-ce que les prix vont augmenter ? Est-ce qu'on va avoir accès à moins de produits ?*

*La problématique, c'est le climat anxieux, l'environnement d'instabilité. Pas pour les professionnels en eux-mêmes, mais surtout pour les clients. Parce que quand on ne sait pas où on va, on attend. Donc, il y a moins de chantiers.*



Jean-Guilhem Darré - délégué général du SDI |

*Les professionnels ne réagissent pas par rapport à eux-mêmes, mais par rapport à leur marché. Si, moi, en tant que professionnel, j'ai des augmentations tarifaires de mes fournisseurs ou des droits de douane, et que je suis en capacité de répercuter cela sur mes clients, cela ne va pas me toucher particulièrement. Par contre, si je ne suis pas en capacité de répercuter parce que mes clients ont déjà des problèmes de pouvoir d'achat, voire ne passent pas de commandes parce qu'ils s'inquiètent et préfèrent reporter, là, oui, cela va me préoccuper sérieusement. »*

**Y a-t-il d'autres facteurs amplifiant cette incertitude ?**

**Jean-Guilhem Darré :** « On peut parler aussi des tensions politiques en France. Cela fait maintenant près de 120 jours que le (...) »

## Droits de douane : la construction métallique sereine, mais prudente...

Si les décisions de droits de douane américains ont été suspendus sur l'ensemble des pays à part la Chine, des risques sont à anticiper. Le syndicat français de la construction métallique (SCMF) craint une riposte de sidérurgistes chinois sur le marché européen, et soutient une filière pour stabiliser les approvisionnements à cette échelle. Le point avec Hervé Gastaud, délégué général du SCMF.

**En tant que représentant des constructeurs métalliques, comment se porte le SCMF face aux tensions sur les droits de douane américains ?**

**Hervé Gastaud :** « Au niveau du syndicat, nous sommes globalement sereins à ce stade. Il n'y a pas d'effet direct et massif sur l'approvisionnement de nos entreprises en acier. Nos stocks sont plutôt stables et nous disposons d'une chaîne diversifiée d'approvisionnement, dont évidemment en France et dans d'autres pays européens, etc. Nous sommes peut-être vigilants par rapport à l'acier chinois... »

**Vous voulez dire une potentielle riposte économique de la Chine dans ces tensions ?**

**Hervé Gastaud :** « Elle souhaite effectivement pénétrer le marché européen, mais le fait difficilement. La Chine dispose d'usines très développées, qui vont produire en masse, ce qui leur permet de casser les prix. »



Hervé Gastaud - délégué général du SCMF |

*Le problème, c'est que l'Union européenne impose la production d'acier décarboné. Et je ne suis pas sûre que ce soit le cas en Chine et nous craignons qu'elle ne joue pas le jeu et que le marché soit inondé. Surtout pour les distributeurs, car nous, constructeurs métalliques, n'achètons pas directement auprès d'ArcelorMittal, mais auprès de Maison Neuve ou d'autres distributeurs, qui s'alarment de la situation. »*

**Sur quels autres aspects les constructeurs métalliques s'inquiètent ?**

**Hervé Gastaud :** « Il est vrai qu'en fonction des décisions de Trump, sur les droits de douane, il faut regarder également les risques de retard de chantier. Pour l'instant il n'y en a pas. Il est pour l'heure trop tôt pour nous de voir s'il peut y avoir un effet inflationniste (...) »

## Droits de douane : « Notre modèle de production locale est un atout » (Tarkett)

La hausse des droits de douane prévue par l'administration américaine risque de changer la donne pour les industriels. Chez Tarkett, spécialiste des revêtements de sols, ce contexte valide un choix stratégique : produire là où l'on vend. Entretien avec son dirigeant, Fabrice Barthélemy.

**Pouvez-vous nous rappeler les grandes lignes de l'activité de Tarkett ?**

**Fabrice Barthélemy :** « Nous sommes un groupe mondial avec une forte implantation internationale. Plus de 50 % de notre activité se fait en Amérique du Nord, essentiellement aux États-Unis, un tiers en Europe, et le reste en Asie et en Amérique du Sud. Notre stratégie repose sur la production locale : nous fabriquons, autant que possible, dans les régions où nous vendons.

Par exemple, 80 % des produits que nous vendons en Amérique du Nord sont fabriqués sur le territoire américain. C'est également vrai pour notre activité dans le sport. Cette organisation permet d'être plus proche de nos clients, de réduire notre dépendance aux chaînes d'approvisionnement mondiales, et d'améliorer notre réactivité. »

**Les tensions commerciales actuelles, sur les droits de douane notamment, ont-elles un impact sur vos activités ?**

**Fabrice Barthélemy :** « L'impact immédiat, c'est surtout une grande incertitude et une volatilité extrême. On ne peut pas réagir à



Fabrice Barthélemy - dirigeant de Tarkett |

chaque annonce de l'administration américaine. Pour l'instant, tout le monde est dans le flou, donc notre priorité est de rester vigilants, de garder le cap et de ne pas sur-réagir.

Ce climat incertain valide même notre modèle de production locale. Il est aujourd'hui un atout et plus pertinent que jamais. Mais on ne peut pas déplacer une usine du jour au lendemain, donc on a besoin d'une certaine stabilité pour adapter notre stratégie industrielle à plus long terme. »

**Quels effets ces droits de douane pourraient-ils avoir sur la filière bâtiment ?**

**Fabrice Barthélemy :** « Ce qui m'inquiète le plus, c'est un éventuel ralentissement de l'économie (...) »

## Défaillances : l'orage se dissipe pour certaines activités du bâtiment

**Selon la dernière conjoncture du cabinet Altares, l'orage passe mais des nuages persistent côté défaillances d'entreprises au 1er trimestre 2025. Le secteur du bâtiment est un bon exemple, avec -14 % dans la construction de maisons individuelles, contre +17 % dans l'activité plâtrerie.**

*« Ce premier trimestre n'a pas encore permis de voir le nombre des défaillances d'entreprises reculer mais l'orage s'éloigne même si des nuages persistants nous invitent à rester prudents et patients ».*

Voilà comment Thierry Millon, directeur des études du cabinet Altares, résume le bilan des défaillances d'entreprises au début 2025.

Au total : 17 845 défaillances entre le 1er janvier et le 31 mars 2025. Le nombre progresse ainsi de 4,4 % par rapport à la même période de 2024. Il reste au dessus de la moyenne des 15 300 observés tous les premiers trimestres depuis 15 ans et frôle même le plafond de 18 000 défauts franchi en 2015. Cette hausse s'avère toutefois la plus faible depuis 4 ans.

### Les défaillances dans les montagnes russes, selon les tailles d'entreprise...

Dans le détail, 373 jugements ont été

enregistrés au T1 2025. Cela inclut une hausse de 6,9 % des procédures de sauvegarde, de 7 % de redressements judiciaires, de 3,3 % de liquidations judiciaires (12 395 prononcées, 69,5 % des procédures).

*« Comme attendu, la sinistralité entrepreneuriale est circonscrite depuis six mois autour de 68 000 défauts. Une stabilité portée en ce début d'année par les plus petites structures comptant moins de 3 salariés. Les plus grandes, au-delà de 100 salariés, accusent de leur côté une forte dégradation qui pèse lourdement sur l'emploi »,* lit-on dans la conjoncture.

Il n'empêche que les microentreprises concentrent 72 % des défauts, pour 12 867 tombées en défaillance (+3,6 %). L'augmentation de défaillances est plus forte du côté des 3 507 TPE de 3 à 9 salariés (+8,8 %).

## Permis de construire et mises en chantier de nouveau en baisse en février

**Toujours pas d'éclaircie pour les chiffres de la construction de logements neufs au mois de février. Les mises en chantier chutent encore de 6,9 % et les permis de construire de 0,6 % par rapport au mois précédent.**

En janvier, le ministère de l'Aménagement du territoire notait une légère amélioration pour les permis de construire, avec +1,5 %. Cette embellie aura été de courte durée puisqu'ils repartent à la baisse au mois de février, avec -0,6 %.

Sur un an, ce recul est de -10,7 %, ce qui représente 39 700 logements autorisés en moins. La chute est encore plus flagrante en comparaison avec les 12 mois précédant la crise sanitaire, avec -28 % d'autorisations.

### Les logements individuels toujours durement impactés

Dans le détail, les permis de construire pour des logements individuels ont chuté de 16,7 % sur un an, et ceux pour des logements collectifs, de 13,3 %. Seuls les logements en résidence enregistrent une légère hausse, de 3,8 %.

Au mois de février, les mises en chantier, elles, accusent une baisse un peu moindre

que le mois précédent, avec -6,9 %, après -20 % en janvier.

Sur un an, le nombre de logements commencés s'est stabilisé, avec -0,3 %. En revanche, on enregistre toujours -24 % par rapport à l'année précédant la crise sanitaire.

Les logements individuels ont particulièrement pâti de cette situation, avec -24,7 % de mises en chantier, tandis que les logements collectifs et en résidence enregistrent respectivement +9,5 % et +13,8 %.

Reste à savoir si l'élargissement du prêt à taux zéro (PTZ) à compter du 1er avril permettra de relancer la construction de logements neufs, en difficulté depuis plus de deux ans et demi.

*Par Claire Lemonnier*

## Matériau biosourcé : une croissance forte pour une solution d'avenir

L'Association des Industriels de la Construction Biosourcés (AICB) vient de dévoiler les résultats de son premier baromètre des matériaux de construction biosourcés. Le secteur connaît une croissance soutenue depuis plusieurs années, confirmant ainsi le rôle clé des matériaux biosourcés dans la transition écologique du bâtiment.

Dans le monde du BTP, rares sont les secteurs dont tous les voyants sont au vert. Le secteur des matériaux de construction biosourcés fait partie de



ceux qui, malgré un contexte économique et géopolitique tendu, a su dynamiser ses activités et révéler une croissance soutenue.

En témoignent les résultats du premier baromètre des matériaux de construction biosourcés, réalisé par l'Association des Industriels de la (...)

A

## Matériaux de construction : l'activité se redresse, mais jusqu'à quand ?

Après de longs mois difficiles, la reprise de l'activité des matériaux de construction se confirme au premier trimestre 2025, malgré le contexte économique et géopolitique compliqué, avec les menaces de l'administration Trump.

À fin février, l'Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (UNICEM) fait état d'une amélioration de l'activité pour les granulats et du béton prêt à l'emploi (BPE).

De décembre à février, la production de



granulats a continué d'augmenter avec +4,6 % par rapport aux trois mois précédents.

Il en va de même pour le béton prêt à l'emploi (BPE) avec +1,1 % sur la même période.

Plus largement, à fin février, la conjoncture est mieux orientée dans (...)

A

## En 2024, les industries de la peinture confirment un « repli général »

**Après une année 2023 déjà morose, les industries de la peinture enregistrent un recul global en 2024, avec -4 % du chiffre d'affaires selon la Fipec. Le secteur du bâtiment est particulièrement touché, avec une baisse d'activité dans la construction neuve. Les perspectives pour 2025 s'annoncent tout aussi difficiles.**

Représentant 95 % des entreprises de la filière, la Fédération des Industries des peintures, colles, encres, couleurs pour l'art et résines (Fipec) avait fait état d'une année 2023 « pas évidente ».

La tendance se confirme en 2024, avec un chiffre d'affaires total à 5 milliards d'euros, soit en recul de 4 %.

Sur le segment marché des peinture, lasures, enduits et vernis, l'activité décroît de 4,7 % en valeur à 2,868 milliards d'euros et de 3,2 % pour atterrir à 1,020 kilotonne en volume, entre 2023 et 2024.

### Plus de 5 % de baisse dans les produits du bâtiment

Le déclin est particulièrement fort dans les produits pour le bâtiment, plus précisément de 5,9 % en valeur. Le marché de la construction neuve a beaucoup joué dans la

balance. En témoignent les derniers chiffres de la FFB, qui enregistre 19,1 % dans le logement neuf.

« Par ailleurs, la poursuite de la récession des ventes de peintures et vernis pour le grand public (-1,3 %) reflète l'inquiétude des ménages préférant rester prudents avec leurs dépenses et procéder aussi à d'autres arbitrages », observe la Fipec.

Un « contexte de repli général », que le segment colles, mastics et adhésifs subit également, sur fond de hausse du coût des matières premières. Le marché se replie de 3,2 % en volume et en valeur, s'établissant à 1,867 milliard d'euros et à 442 kilotonnes. Embellie toutefois sur le marché des résines, progressant de 3,3 % en valeur et en volume, à 120 millions d'euros et de 18,4 kilotonnes.

## Le marché de la fenêtre recule de 9 % en 2024

Comme tous les ans, TBC Innovations dévoile son bilan du marché des fenêtres. Après une année 2023 en léger recul (-1 %), la dégradation du marché s'est confirmée en 2024, avec -9 %.

La dernière enquête de TBC Innovations a été menée en février 2025 auprès de 500 acteurs de la commercialisation, de la pose de menuiseries et de la conception de bâtiments neufs (constructeurs de maisons individuelles et promoteurs immobiliers).

L'an passé, les résultats de l'étude faisaient état d'un recul en valeur du



marché de la fenêtre en 2023 (-1 %), après deux belles années de croissance (+20 % en 2021 et +14 % en 2022).

En 2024, le marché s'est encore fortement dégradé, avec -9 % en valeur par rapport à 2023.

A

## Marché des portes d'entrée : le déclin se confirme en 2024

Le marché de la porte d'entrée s'est encore dégradé en 2024, selon les résultats de la dernière étude TBC Innovations. Le nombre de portes installées est notamment passé sous la barre des 500 000 unités, à cause de la crise dans le neuf et la frilosité des ménages envers la rénovation.

Après son étude sur les protections solaires, TBC Innovations en publie une nouvelle sur le marché des portes d'entrée en France à fin 2024.

Cette étude a été menée auprès de 450



acteurs de la pose et de la commercialisation de portes.

En 2023, le marché des portes d'entrée était fortement impacté par la chute des constructions neuves. Cette tendance baissière s'est accentuée en 2024, aggravée par l'incertitude politique (...)

A

## À Pantin, l'école du cuir Hermès fait sensation

**À Pantin, au 13 rue Mongolfier, l'école du cuir Hermès vient de se métamorphoser. Grâce à l'intervention tout en finesse de Ludmila Pernot (APA).**

Ludmila Pernot (APA) accompagne Hermès depuis près de 20 ans. Cette fois-ci, la demande était tout aussi ardue qu'intéressante. Il s'agissait de la conception de la nouvelle école de cuir du groupe située dans une ancienne imprimerie désaffectée à Pantin. Un programme conséquent élaboré au sein d'un lieu caractéristique. Une intervention qui a nécessité un véritable savoir-faire, une grande écoute aux diverses exigences du commanditaire ainsi qu'une mise en application rigoureuse pour un résultat enchanteur.

Bien que la réhabilitation lourde fasse partie de l'une des trois expertises de l'agence APA, avec la construction à ossature bois et l'aménagement intérieur, cette opération s'est révélée complexe, car les modifications ont été successives. Il a fallu trouver à chaque fois des solutions adaptées.

De même, il a fallu répondre favorablement à la volonté de la ville de Pantin qui imposait de conserver le volume de la toiture, témoin d'un patrimoine industriel à revivifier.

La réglementation d'urbanisme n'a également pas facilité la tâche de l'architecte, qui a répondu avec brio à la contrainte des reconstructions en cœur de parcelle par la (...)



## Un nouveau groupe scolaire pour Arpajon-Ollainville

À Arpajon-Ollainville, dans la ZAC Les Belles Vues, SAM architecture a livré le nouveau groupe scolaire Claudine Hermann. Le projet est constitué de dix classes (maternelle et élémentaire), d'un accueil périscolaire et d'un restaurant avec réfectoire.

Dans un contexte paysager, quelques volumes ressemblant à des petits pavillons font irruption. Il s'agit du groupe scolaire Claudine Hermann fraîchement terminé qui adopte le contexte.

SAM architecture, mandaté pour mener à bien le projet, a engendré une architecture qui différencie avec une grande habileté les lieux consacrés à l'apprentissage des espaces partagés dédiés aux habitants du quartier.

Le concept est tel que nature et architecture se complètent dans une parfaite communion. On accède au groupe scolaire à partir de deux entrées situées aux angles nord et sud du futur gymnase. L'ensemble est composé de trois bâtiments. Tandis que l'édifice qui donne vers le nord, prend des allures de longère et abrite les espaces d'accueil ainsi que le pôle d'activité périscolaire, le volume qui se trouve au nord-ouest accueille le restaurant scolaire. Quant au troisième édifice, il est composé de l'école maternelle ainsi que l'école élémentaire.

L'architecture du groupe scolaire a été étudiée avec minutie pour répondre aux diverses problématiques programmatiques.

## Architectes des Bâtiments de France : un projet de loi sénatorial adopté

**Le Sénat a adopté une proposition de loi visant à réformer le périmètre d'intervention des Architectes des Bâtiments de France (ABF). L'idée : ajuster la protection patrimoniale aux réalités du terrain, simplifier et fluidifier les procédures d'urbanisme et ainsi répondre aux enjeux de rénovation du bâti ancien.**

Le 19 mars dernier, le Sénat a adopté, à l'unanimité et en première lecture, une proposition de loi concernant les missions des Architectes des Bâtiments de France (ABF).

L'objectif : « *renforcer la pertinence et la transparence de l'intervention* » des ABF et « *renouveler les conditions de leur dialogue avec les élus locaux et les citoyens* ». Rappelons qu'une mission d'information avait déjà proposé une réforme de ce statut, afin de s'adapter davantage aux enjeux de réhabilitation du bâti ancien.

Le texte cible des « *incohérences résultant du principe de protection patrimoniale automatique des bâtiments situés dans un rayon de 500 mètres autour d'un monument historique, où toute demande d'autorisation d'urbanisme est soumise à l'avis conforme de l'ABF* ».

En sachant que la protection patrimoniale n'est pas la même sur l'ensemble des collectivités, mais entraîne des formalités supplémentaires pour les administrés tout en engorgeant les services des ABF.



### Nouvelle option "Prêt à poser" : 50% de gain de temps lors de la pose des portails autoportants ALLIX®

DIRICKX, premier concepteur et fabricant français de clôtures et de portails, a développé une solution innovante pour simplifier et sécuriser l'installation des portails autoportants ALLIX® : l'option « Prêt à poser ».

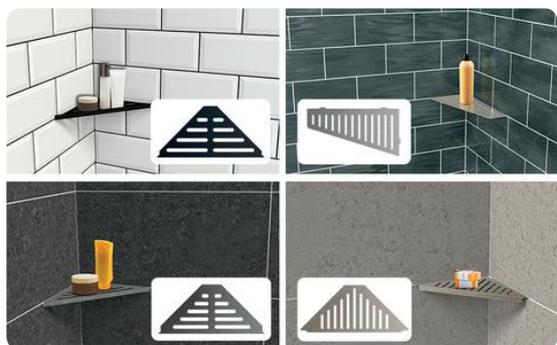
A



### RENOLIT ALKORPLAN Bright : membrane d'étanchéité hautement réfléchissante

La RENOLIT ALKORPLAN Bright est une membrane d'étanchéité synthétique blanche applicable sur toitures terrasses en bac acier, bois et dérivés ou béton. Grâce à son homogénéité, elle offre une haute réflexion des rayons solaires et augmente...

A



### Tablettes murales DÉCO : solution esthétique pour optimiser l'espace de vos surfaces carrelées

Les nouvelles tablettes murales DÉCO DINAC apportent une solution de rangement design pour vos murs carrelés. Parfaites pour la salle de bain (mur de douche à l'italienne, bordure de baignoire) ou la cuisine (crédence), elles allient praticité et esthétique...

A



### Isocoton : isolant biosourcé en textiles recyclés doux au toucher

Doux et confortable à poser, les panneaux isolants Isocoton offrent une isolation performante pour toutes les parois intérieures : murs, cloisons, combles perdus et combles aménagés

A



### 5056 PROLIJOINT DESIGN : joint de carrelage déco, à base ciment, de 2mm à 6mm de large

Le 5056 PROLIJOINT DESIGN est un joint de carrelage décoratif à base de ciment, adapté aux murs et sols en intérieur comme en extérieur, pour les projets en neuf comme en rénovation.

A



### Déclaration préalable pour les professionnels du bâtiment

VOS démarches administratives sont NOTRE priorité, nous nous occupons désormais de nombreuses problématiques différentes dans le domaine du BTP !

A



### Baumit CrystalTop : enduit de finition minéral

Baumit CrystalTop est un enduit de finition minéral ce qui signifie que la vapeur d'eau peut facilement s'évaporer à travers des pores microscopiques, il est donc très respirant. Son avantage réside dans sa résistance à la chaleur et à sa capacité à rester dur même à des températures élevées.

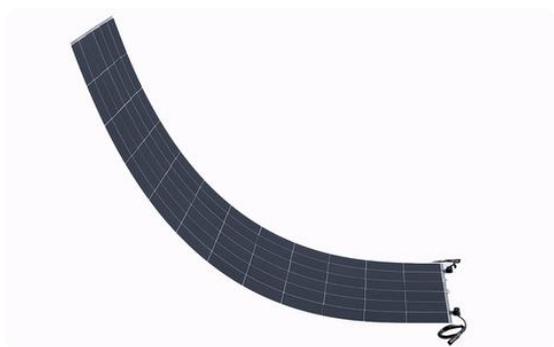
A



### iD Comfort Acoustic : sol vinyle modulaire en pose poissée

Fabriqué en France, iD Comfort Acoustic associe facilité de pose, design, confort acoustique et durabilité. Sa pose poissée, associée à des lames et dalles distinctes pour un remplacement facile, rapide et ciblé, minimise les temps d'interruption dans les locaux...

A



### IKO EXCEL®SOLAR : solution photovoltaïque complète avec des modules souples CIGS ou monocristallins

Le procédé IKO EXCEL® SOLAR est une solution photovoltaïque complète, sous Avis Technique, , composée de modules souples CIGS ou monocristallin, conçue pour s'adapter à tous type...

A



### Couvertnet® ITE : Système de couverture en aluminium

Système spécifique de couverture sur mesure en aluminium de grandes largeurs et de grandes retombées.

A



### Doublifix : le doublage de mur intérieur sans prise de tête

Doublifix : Une solution innovante pour l'isolation thermique et acoustique. Doublifix révolutionne le marché de l'isolation en combinant un isolant en polystyrène expansé (PSE) HIRSCH Isolation, fabriqué en France, avec un kit de fixation...

A

### Biofib paille : isolation thermique 100% paille de blé

Le biofib paille est un isolant thermique écologique composé à 100 % de paille de blé. Léger et facile à mettre en œuvre, il est particulièrement adapté au remplissage des murs et façades à ossature bois (MOB/FOB). Ce matériau naturel offre des performances thermiques élevées tout en étant respectueux...

A

**biofib** paille®

## Développez votre visibilité et vos avis clients !

### helloVisibilité

199€ HT /mois

- Avis Clients & référencement
  - Gestion du service Google My Business
  - Votre présence dans 25 annuaires
  - Page personnalisée sur l'annuaire helloArtisan
  - Système de collecte d'avis Google
  - Réponses prédéfinies aux avis
  - Interface de suivi de la visibilité et des avis

- Jusqu'à 2 rendez-vous offerts
- SMS
- Site vitrine
- Les services
  - Gestionnaire de compte dédié
  - Définition du périmètre géographique
  - Application mobile helloArtisan Pro



## Accueil client externalisé + tous les avantages de helloVisibilité inclus

### helloE-secrétariat

249€ HT /mois

- Avis Clients & référencement
- Jusqu'à 2 rendez-vous offerts
- SMS
- Site vitrine

- E-secrétariat
  - Numéro dédié (dont diffusion dans les annuaires helloVisibilité)
  - Prise en charge et gestion des appels de vos clients par un(e) E-secrétaire dédié
  - Accès à tous les contacts et mémos en temps réel grâce à l'application mobile helloArtisan Pro



Offre spéciale  
Batimat 2024  
**1 MOIS OFFERT**  
sur  
helloE-secrétariat !

## Prise en charge des aides CEE – MPR\* avec les fonctionnalités d'helloE-secretariat

En partenariat avec **homélior**<sup>®</sup>

### helloRénov' Energétique

299€ HT /mois

- Avis Clients & référencement
- Jusqu'à 2 rendez-vous offerts
- SMS
- Site vitrine
- E-secrétariat

- Prise en charge des aides CEE & MaPrimeRénov' des clients particuliers
  - Prise en charge des aides de vos clients dès la signature du devis
  - Démarches administratives gérées par une équipe dédiée
  - Montant du reste à charge déduit des aides
  - Un accès en temps réel pour envoyer les demandes de prise en charge grâce à l'app mobile helloArtisan Pro



\*CEE (Certificat d'économie d'énergie – MPR (MaPrimeRénov'))  
Engagement : 1 an minimum, 2 mois offerts grâce au paiement annuel (jusqu'à 598€ HT offerts). E-secrétariat : jusqu'à 100 appels / mois puis tarification sur mesure en fonction du volume d'appels.